



Réunion du comité directeur
Procès-verbal n°2023-10-07
Relevé de décisions

Réunion en présentiel et en visioconférence	Samedi 07 octobre 2023 de 10h00 à 13h00 à Champigneulles
Présidence :	Albert GEMMRICH
Membres élus :	Ali DJEDID, Mathieu CHAPPAZ, Christophe GEORG, Laurent HETZEL, Jacques HUMMER, Cedric KANTE, Michel KEFF, Damien KELTZ, Joël MULLER, Hervé PAPAVERO, Emeline SAINTOT, Gérard SEITZ, Michel SPINDLER, Olivier TURBE, Christelle VAILLANT
Présidents de districts :	Guy ANDRE, Michel AUCOURT, Daniel FAY, Bruno HERBST, Patrick LEIRITZ, Yann LEROY, René MOLLE, Philippe PAULET, Christophe SOLLNER
Salariés : Président CRA :	Patrice GRETHEN, Frédéric VARAIS, Stéphane VILLEMIN,
Excusés ou remplacés :	Joël MULLER, Gérard SEITZ, Laurent HETZEL, Jacques HUMMER, Hervé PAPAVERO, Stéphane VILLEMIN, Michel KEFF

Le Président Albert GEMMRICH salue l'ensemble des membres et ouvre la réunion organisée en présentielle et en visioconférence.

1 Approbation du PV du Comité Directeur

- Le PV du Comité Directeur du 11 septembre 2023 est approuvé à la majorité.

2 Dossiers clubs

Le tableau des mouvements de clubs, affiliations, changement de type, groupement de club, inaktivités, radiations, et reprises d'activités est joint en annexe.

- Le Comité directeur valide à la majorité l'ensemble de ces mouvements

3 Mouvements membres de commission de la CRD

Nous enregistrons la démission de Vincent d'ANCONA pour des raisons de santé, l'ensemble de la commission et du Comité Directeur le remercie pour son engagement au service du Football depuis une trentaine d'année.

- Le Comité directeur prend acte de cette décision

4 Bilan et compte de résultat

4.1 Point travaux du service comptable :

Le trésorier général présente l'organisation des travaux « comptable - financier » et « RH » pour la saison 2023-2024 avec notamment la mise en place de 2 CD/commissions finances et 2 CD/commissions RH par an dont l'objectif est d'assurer un meilleur pilotage et suivi et prise décision en matière des finances et des RH.

Le trésorier insiste sur la nouvelle architecture comptable qui peut induire une mauvaise interprétation entre le bilan 2021-2022 et le bilan 2022-2023. En d'autres termes une différence entre les 2 saisons peut correspondre simplement à une modification de comptes.



Enfin dans un souci d'optimisation des charges, le directeur général et le trésorier général ont décidé pour l'instant de ne pas combler le poste vacant au service comptable. Une réorganisation du service est en cours avec une attention particulière sur la charge de travail induit par ce poste en moins.

4.2 Point dette des clubs :

Le trésorier général présente la situation des clubs ayant une dette auprès de la LGEF. Au 30 septembre, il y a 191 clubs concernés pour un montant de 171 031, 32 euros. 31 clubs sont inactifs depuis 2 ans pour un montant de 24 061 euros, 3 sont en commission sportive régionale pour un montant de 18 701 euros et 158 autres clubs pour 127 729 euros.

Parmi les 127 autres clubs, 81 sont inactifs cette saison (cad sans aucune licences).

- Concernant les clubs actifs et ayant des dettes, la commission sportive régionale instruira les dossiers conformément aux statuts.
- Concernant les clubs inactifs depuis 2 ans et les clubs inactifs depuis cette saison, un courrier à la signature du président de la LGEF et du président de chaque District concerné sera envoyé aux mairies et dernier président de club pour faire un point. L'objectif est de prendre contact avec les mairies pour voir comment réactiver ces clubs.

Il est à noter que la plupart de ces clubs ont aussi une dette auprès des Districts. Une coordination est donc nécessaire.

4.3 Point présentation du bilan et compte de résultat saison 2023-2024

Pour la saison 2023-2024, la LGEF présente un déficit de - 368 K€. Ce déficit s'explique en partie par un effet de ciseau :

Une augmentation des charges : l'inflation sur les charges courantes par exemple comme l'énergie, des charges exceptionnelles non prévues comme une régularisation auprès de l'AG2R, des dépenses d'équipement notamment en informatique. Le trésorier insiste sur les charges liées au personnel qui est nécessaire de maîtriser compte tenu du poids dans les charges (environ 40 %).

Une légère baisse des produits : le trésorier général rappelle que le statut financier n'a pas évolué depuis plusieurs saisons et donc n'a pas suivi l'inflation qui dépasse les 10 % uniquement sur les 4 dernières années.

Cette non-augmentation entraîne de fait un déséquilibre entre les charges et les produits, par une baisse des transferts de charge plus importante que celles attendues.

- Le Comité directeur valide à la majorité l'arrêté des comptes au 30 juin 2023

4.4 Suivi budgétaire 2023-2024

L'augmentation du statut proposé à la dernière assemblée générale permet de rétablir la situation.

Compte tenu du caractère inflationniste toujours présent, le trésorier général propose de mettre en place un suivi strict des dépenses avec une validation des dépenses par le directeur général pour un montant qui reste à déterminer et une validation par le CD pour des dépenses importantes pour un montant qui reste à déterminer et un plafonnement des dépenses selon un budget par département et commission.

La maîtrise de la masse salariale sera abordée lors des 2 commissions/CD dédié au RH.

Il est à noter que l'endettement reste très mesuré. Il représente 2,31 euros par licencié.

Enfin, le CD valide la proposition du trésorier général d'aligner la référence du nombre des licenciés sur la même saison pour le versement des subventions aux districts.

En période de forte hausse ou de forte baisse d'une saison à l'autre, cet écart entraîne des déséquilibres financiers positifs ou négatifs pour la LGEF et les districts.



L'alignement qui sera appliqué dès la saison 2023-2024 permettra de supprimer ce déséquilibre.

4.5 Règlement financier

Comme demandé lors de la dernière réunion du Comité Directeur, Monsieur Frédéric Varais présente la dernière version du nouveau règlement financier applicable cette saison et qui sera présentée à nos clubs lors de notre AG du 4 novembre 2023. La principale modification est la graduation de la perte de points affectés aux clubs en retard de paiement et qui varie en fonction du montant.

4.5.1 Perte de points pour l'application des sanctions de l'article 6 du règlement financier

Club débiteur (montant)	Sanction
De 1 à 500 euros	Perte de 1 point
De 501 à 1000 euros	Perte de 2 points
De 1001 à 1500 euros	Perte de 3 points
De 1501 à 2000 euros	Perte de 4 points
Au-delà de 2000 euros	Perte de 5 points

- Le Comité directeur valide le barème des sanctions

5 Ordre du jour de l'AG du 04 novembre 2023

L'ordre du jour est joint en annexe.

6 Fonds d'aide au Football Amateur (FAFA)

Le comité directeur a validé le schéma territorial avec l'étude des dossiers dans l'ordre suivant :

- 1/ petits travaux sur les installations (main courante, pare ballons, abris, grillage, etc)
- 2/ éclairage passage en leds , amélioration des installations gain dans les classements de niveaux (terrains, vestiaires, éclairage)
- 3/terrains synthétiques, nouveaux terrains
- 4/ club House

Les aides pour 2023/2024 sont en nette diminution (environ 723 000€ pour les infrastructures) à ce jour 614 000€ sont engagés il reste 109 000€.

Lors de la première réunion régionale FAFA 53 dossiers ont été validés

On privilégiera les projets travaux qui seront engagés le plus rapidement, on attendra la limite pour attribuer le solde à savoir 32 projets qui sont en attente.

Au niveau véhicule l'enveloppe est de 108 000€ dont un nombre de 6 dossiers engagés pour 72 100€ reste 35 900€.

7 Intervention Christophe SOLLNER membre du BELFA

Christophe SOLLNER fait un point de l'opération lancée par la FFF et la LFA en 22/23 pour dynamiser la fidélisation et le recrutement des arbitres.

Comme toutes les Ligues, la LGEF a bénéficié d'une enveloppe financière importante dans la cadre du programme « Performance 2024 »

Une convention de travail collaboratif avec les Districts a été signée.

Un Conseiller Technique en Arbitrage dont la mission spécifique est la fidélisation et le recrutement des arbitres a été recruté en début de saison par la LGEF sur un poste de CTRA, également financé par la LFA.

A ce jour, des visites de présentation du CTA ont été organisées dans les districts.

Aucune action prévue dans la mission du CTA n'a été lancée et nous entrons dans la seconde année du plan.



Les districts qui s'étaient engagés à fournir un référent pour être le lien du CTA sur leur territoire sont en attente du démarrage des actions et pour cela de la mise à disposition d'au moins 2 supports de communication avec l'aide du service communication de la LGEF et des Districts :

- Le premier pour une campagne grand public
- Le second pour nos clubs
 - à l'attention des comités directeurs pour la fidélisation et trouver les moyens de mieux intégrer les arbitres à la vie des clubs
 - à l'attention des équipes de jeunes pour le recrutement
 - à utiliser dans nos rassemblements ou réunions de Ligue et de district.

Ali Djedid indique « je fournirai une réponse à ces éléments avant le prochain CD, avec les détails de toutes les missions réalisées à ce jour par le CTA »

Il rappelle que les journées de l'arbitrage auront lieu prochainement, le 21 octobre pour la LGEF et engage les districts et la Ligue à mettre en place les actions préconisées par la FFF et la LFA

Pour l'opération des buts U7 et U9, il faut s'attendre à une livraison très tardive, plutôt en fin de saison 23/24

Il félicite Guy André et son équipe, ainsi que le club de Bazeilles dans les Ardennes et l'équipe technique régionale et tous les participants pour la magnifique journée organisée dans le cadre de la rentrée du foot de la FFF-LFA dans la LGEF.

La LGEF était représentée par Guy ANDRE et Christophe SOLLNER.

8 Intervention Bruno HERBST représentant du bureau du collège des présidents de district

À la suite de l'intégration de Claude DELFORGE au sein du COMEX, Matthieu RABBY est le nouveau Président du Collège des Présidents de District.

Plusieurs groupes de travail sont en cours de constitution dans le cadre :

- Gouvernance
- Président de District demain
- Arbitrage
- Accompagnement des clubs.

Lors de la prochaine réunion du Collège, plusieurs sujets seront à l'ordre du jour notamment :

- suivi des problèmes informatiques
- Réforme de la formation et nouveau statut des éducateurs
- Terrain 5x5 synthétique et Futsal extérieur
- Opération mini-buts
- programme fédéral Jeux Olympiques de Paris 2024.

9 Projet de création d'une Ligue d'Alsace

Les Présidents de Districts proposent un suivi des différents sujets concernés par le projet de création d'une Ligue d'Alsace par la mise en place de 2 groupes de travail, composés de 3 Présidents de districts, 3 élus du Comité Directeur de la LGEF, 2 élus du district d'Alsace plus le Directeur assisté de salariés de la FFF et de la LGEF.

Le Président Albert GEMMICH complète cette demande et propose que l'ensemble des Présidents de districts fassent partie des groupes de travail.

- Le Comité directeur accepte le principe de ces groupes de travail.

10 Informations diverses

Le suivi du dossier de restitution des entretiens des directeurs, sera repris lors d'un Comité Directeur du mois de novembre à la suite de la journée de travail de la réunion des Directeurs qui aura lieu le 16 octobre 2023 et qui nous fera ses propositions d'actions.



LIGUE DU GRAND EST
DE FOOTBALL

Au service du football



Les actions de fidélisations, de recrutement du CTA seront coordonnées avec les Présidents de districts qui mettront en place un référent.

À la suite d'une intervention de la CRA, présentée par Monsieur Ali Djedid, le comité directeur demande au Directeur Général de transmettre directement par mail à chaque arbitre, à chaque contrôleur d'arbitres, à chaque délégué et à tous les clubs, le courrier daté du 15 septembre 2023, du Président de la Fédération, Monsieur Philippe Diallo, concernant le principe de neutralité applicable dans nos compétitions.

11 Calendrier des réunions

- Samedi 21 octobre Comité Directeur à 10h00 à Champigneulle en visio
- Samedi 04 novembre à 09h30 Assemblée Générale à Villers Les Nancy

Michel SPINDLER,

Secrétaire Général

Albert GEMMICH,

Président

MOUVEMENTS CLUBS SAISON 2023 / 2024

Réunion du 07.10.2023

AFFILIATIONS

<i>DISTRICT</i>	<i>CLUB</i>	<i>N° AFFILIATION</i>	<i>TYPE</i>	<i>DATE</i>
Aube	VOSNON SAINT MARD FC	564726	Libre	26/09/2023

INACTIVITES

<i>DISTRICT</i>	<i>CLUB</i>	<i>N° AFFILIATION</i>	<i>DATE</i>
Vosges	OLYMPIQUE CLUB BUSSANG	552175	19/09/2023
Mosellan	FC FEMININ PORTES DE France TERVILLE	760493	22/09/2023